



Procès-verbal N°4

Réunion restreinte du 7 novembre 2023

MATCH « CLASSE SENSIBLE »

Attention !!!

Une rencontre « Sensible » n'est pas à prendre à la légère et, est de la responsabilité de tous !

La Commission CDPME est là dans un but préventif, c'est pourquoi nous espérons vivement compter sur la présence des deux Clubs, faute de quoi, en cas d'incident sur le match, la Commission de Discipline sera sensible aux décisions qui pourront être aggravées en cas d'absence. (Article 129 des RG de la FFF).

Pour information :

Dans l'hypothèse de l'absence d'un ou des deux Clubs, la Commission maintiendra la rencontre à la date initiale avec le dispositif « CLASSIQUE » (Police, 3 Arbitres et un Délégué) et imputera les frais à la charge du club absent, si absence des deux clubs, les frais seront à la charge des deux Clubs.

N° 27173900 – VAL DE FONTENAY AS / NOGENT FC U18 D3.A du 26/11/23

Dossier d'organisation du match sensible initié par le club VISITEUR.

La commission prend connaissance de la demande transmise par le club de NOGENT FC.

Au vu des éléments fournis, la Commission :

Transmet ce dossier «match sensible» au secrétariat du District du Val de Marne de Football pour la désignation :

- 3 arbitres officiels à la charge du club visiteur
- 1 délégué officiel à la charge du club requérant (club visiteur)
- Police Nationale

Match classé sensible

N° 259380638 – VAL DE FONTENAY AS / NOGENT FC U16 D2.B du 19/11/23

Dossier d'organisation du match sensible initié par le club VISITEUR.

La commission prend connaissance de la demande transmise par le club de NOGENT FC.

Au vu des éléments fournis, la Commission :

Transmet ce dossier «match sensible» au secrétariat du District du Val de Marne de Football pour la désignation :

- 3 arbitres officiels à la charge du club visiteur
- 1 délégué officiel à la charge du club requérant (club visiteur)
- Police Nationale

Match classé sensible

Prochaine réunion de la CDPME : sur convocation